

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
13 DECEMBRE 2018

DATE d'AFFICHAGE
21 DECEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 26
Votants : 34

L'an deux mille dix-huit,
le 18 décembre à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Emmanuelle GONCALVES, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - M. Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Bernadette GRIGNON, - Mireille LUCAS, - MM. Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE
Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT
M. Guy DAVID donne pouvoir à M. Alain GUIHARD
M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD
Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER
M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET
Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Yoann COLPIN a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°136-2018 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE LOCATIONS
IMMOBILIERES (401)**

Le Président rappelle que, par délibération n°34-2018 du 10 avril 2018, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2018 du budget annexe Locations immobilières.

Il précise qu'il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires nécessitant une décision modificative de ce budget, suite à la délibération n°121-2018 en date du 6 novembre 2018, approuvant la levée d'option d'achat par anticipation par la société GMH d'un bien immobilier en location accession et à la signature de l'acte de cession du 10 décembre 2018. Cet ajustement est réalisé afin de permettre le transfert des acomptes sur prix de vente déjà perçus dans le cadre de la location-accession.

Envoyé en préfecture le 24/12/2018

Reçu en préfecture le 24/12/2018

Affiché le

ID : 056-200027027-20181218-DM1_LOCIMMO-BF

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
1676 - Dettes envers locataires-acquéreurs	+127 000 €	024 - Produits de cessions	+127 000 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	+127 000 €	Chapitre 024 - Produits de cessions	+127 000 €
Total Dépenses d'investissement	+127 000 €	Total Recettes d'investissement	+127 000 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget annexe Locations immobilières (401), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 26/12/18
Le Président,

